

APERÇU DU FONDS

Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré (auparavant Portefeuille SociéTerre Équilibré) parts de catégorie S5



28 mars 2024

Desjardins Société de placement inc.

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Desjardins Société de placement inc. au 514 286-3499 ou 1 866 666-1280 ou visitez fondsdesjardins.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	DJT04821	Gestionnaire du Fonds :	Desjardins Société de placement inc.
Date de création de la catégorie :	8 juin 2015	Gestionnaire de portefeuille :	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.
Valeur totale du Fonds au 31 janvier 2024 :	2 849 991 929 \$	Distributions :	Taux annuel cible de 5 % de la valeur liquidative des parts du Fonds au dernier jour de l'année civile précédente. Revenu et remboursement de capital : mensuelles (le dernier vendredi du mois, sauf exception)/Gain en capital : annuelles (en décembre)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,84 %	Placement minimal :	500 \$ (initial), 25 \$ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il ?

Le Portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Son objectif est d'atteindre un équilibre entre l'appréciation du capital à long terme et la production d'un revenu. Le Portefeuille investit dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et de sociétés étrangères et/ou dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et étrangères. Le Portefeuille a recours à une approche d'investissement responsable.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 janvier 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 janvier 2024)

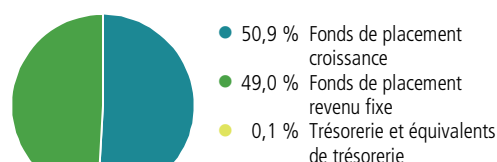
1. Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes, catégorie I	28,0 %
2. Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes, catégorie I	12,4 %
3. Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines, catégorie I	10,8 %
4. Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel, catégorie I	8,2 %
5. Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales de sociétés, catégorie I	5,8 %
6. Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales, catégorie I	4,2 %
7. Fonds Desjardins SociéTerre Mondial de dividendes, catégorie I	3,3 %
8. Fonds Desjardins SociéTerre Actions mondiales à faible volatilité, catégorie I	3,2 %
9. Fonds Desjardins SociéTerre Opportunités mondiales, catégorie I	2,9 %
10. Fonds Desjardins SociéTerre Diversité, catégorie I	2,8 %

Pourcentage total des 10 principaux placements :

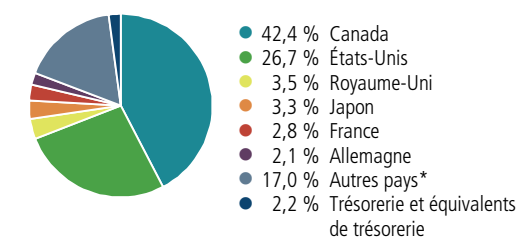
Nombre total de placements :

Répartition des placements (31 janvier 2024)

Répartition de la valeur liquidative



Répartition géographique



* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de la valeur liquidative du Fonds.

Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré

(auparavant Portefeuille SociéTerre Équilibré)

parts de catégorie S5

Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

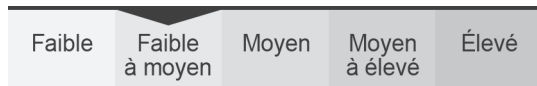
En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé.

Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Desjardins Société de placement inc. estime que la volatilité de ce Fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique relative aux risques dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

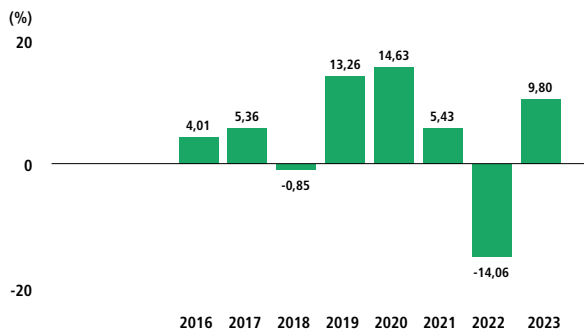
Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous présente le rendement annuel des parts de catégorie S5 du Fonds au cours des 8 dernières années. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie S5 du Fonds pour chacune des 8 dernières années. Sur une base annuelle, la valeur du Fonds a diminué pendant 2 années pour la période illustrée. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie S5 du Fonds sur 3 mois au cours des 8 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	10,66 %	30 juin 2020	votre placement aurait augmenté à 1 107 \$
Pire rendement	-10,69 %	30 juin 2022	votre placement aurait chuté à 893 \$

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts de catégorie S5 depuis la création du Fonds détient aujourd'hui 1 421 \$, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 4,14 %.

À qui le fonds est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- désirent investir dans un portefeuille ayant recours à une approche d'investissement responsable;
- recherchent une solution clés en main comprenant plusieurs catégories d'actifs différentes;
- recherchent un équilibre entre l'appréciation du capital à long terme et la production d'un revenu.

! Les parts de catégorie S5 du Fonds ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés. Ces parts ne sont donc pas appropriées pour des investisseurs qui désirent investir dans des régimes enregistrés. Une partie des distributions pourrait être constituée de remboursement de capital.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré

(auparavant Portefeuille SociéTerre Équilibré)

parts de catégorie S5

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie S5 du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les parts de catégorie S5 du Fonds ne sont offertes qu'aux épargnants qui ont des comptes auprès de sociétés de représentants signataires d'une entente sur la rémunération avec Desjardins Société de placement inc.

Les parts de catégorie S5 du Fonds ne sont assujetties à aucuns frais d'acquisition. Vous ne payez donc pas de frais d'acquisition initiaux et de frais d'acquisition reportés.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 30 septembre 2023, les frais du Fonds s'élevaient à 0,88 % de sa valeur, ce qui correspond à 8,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration fixes et des frais d'exploitation du Fonds qui ne sont pas couverts par les frais d'administration fixes.	0,84 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,04 %
Frais du Fonds	0,88 %

Renseignements sur la commission de suivi

Desjardins Société de placement inc. ne verse aucune commission de suivi à la société de votre représentant en ce qui concerne les parts de catégorie S5 du Fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, échangerez ou vendrez des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez ou vendez dans les 30 jours de leur achat. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais de substitution	La société de votre représentant peut vous demander jusqu'à 2 % de la valeur des titres substitués et conserver ces frais.
Frais de reclassification	Aucuns
Frais à la société du représentant	Vous versez directement à la société de votre représentant une rémunération en contrepartie de conseils en placement et d'autres services.
Frais supplémentaires	Veillez noter que la société de votre représentant peut exiger des frais supplémentaires. Ces frais peuvent être négociés avec votre représentant.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds ; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du Fonds, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré

(auparavant Portefeuille SociéTerre Équilibré)

parts de catégorie S5

Renseignements

Vous pouvez obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou, sans frais, le 1 866 666-1280 ; ou
- sur fondsdesjardins.com, par courriel à info.fondsdesjardins@desjardins.com ; ou
- avec Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins

2, complexe Desjardins, Case postale 9000, succursale Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1H5

Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.

Desjardins^{MD}, les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos ainsi que la marque SociéTerre^{MD}, sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec employées sous licence.